

## RAPPORT DE GESTION

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire et extraordinaire en exécution des dispositions légales et statutaires, pour soumettre à votre approbation les comptes annuels et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Vous aurez à vous prononcer sur les projets suivants :

### ***De la compétence de l'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire***

- ✓ Lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration, incluant le rapport sur la gestion du groupe et constatation qu'aucune convention visée par l'article 57 de la loi modifiée du 10 août 1915 n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
- ✓ Lecture du rapport du réviseur d'entreprises agréé sur les comptes annuels 2015, les états financiers consolidés du groupe et sur l'exécution de sa mission ;
- ✓ Approbation des comptes statutaires au 31 décembre 2015 ;
- ✓ Approbation des comptes consolidés au 31 décembre 2015 ;
- ✓ Affectation du résultat de l'exercice statutaire au 31 décembre 2015 ;
- ✓ Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2015 ;
- ✓ Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Jacques Mottard ;
- ✓ Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur François Barbier ;
- ✓ Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur François-Régis Ory ;
- ✓ Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Frédéric Goosse ;
- ✓ Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Nicolas Mottard ;
- ✓ Renouvellement du mandat d'administrateur de Pacbo Europe Administration et Conseil S.à.r.l.;
- ✓ Rémunération des administrateurs ;
- ✓ Quitus au réviseur d'entreprises agréé pour sa mission au titre de l'exercice 2015 ;
- ✓ Renouvellement du mandat du réviseur d'entreprises agréé ;
- ✓ Pouvoirs pour formalités.

### ***De la compétence de l'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Extraordinaire***

- Suppression de l'article 7 des statuts relatif à la limite d'âge pour l'exercice des fonctions d'administrateur, président du conseil d'administration, d'administrateur-délégué et de délégué à la gestion journalière ;
- Modification de l'article 13-1 alinéa 2 des statuts relatif à la durée du mandat d'administrateur au conseil d'administration passant de 4 à 6 ans ;
- Renouvellement pour une nouvelle période de cinq (5) années, à compter de la publication des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, de la délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social pour un montant fixé à cinq millions d'euros (5.000.000€), par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, et par l'augmentation de la valeur nominale des actions émises, sans avoir à réserver un droit préférentiel de souscription aux actionnaires existant, en remplacement des autorisations de capital autorisé actuelles ; modification corrélative de l'article 8-I alinéas 2 à 4 des statuts ;
- Pouvoirs pour formalités.

Il est d'ores et déjà prévu que si, lors de l'Assemblée Générale susvisée, le quorum pour les décisions de nature extraordinaire n'était pas atteint, une nouvelle Assemblée Générale serait convoquée pour le **27 mai 2016 à 10 heures**, avec le même ordre du jour.

Nous vous présenterons successivement les comptes consolidés et les comptes statutaires que nous soumettrons ensuite à votre approbation.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition au siège social de la Société, ainsi que le site internet de la Société dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture du rapport du réviseur d'entreprises agréé.

**1. Evénements importants au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 au sein du groupe Sword****Acquisitions/cessions et prises de participation réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 :**

- Acquisition de 60% de la société Swisssgenia SA,
- Participation renforcée au sein de la société Simalaya Holding Sa, passant de 39,88 % à 100%,
- Augmentation de la participation au sein de la société Tipik Communication Agency SA, passant de 18% à 38%,
- Cession de la société Kenzan,
- Cession de participation au sein de The Agile Factory SA, au 31 décembre 2015 le groupe conserve 18,50 %,
- Acquisition au travers de Sword IT Solutions Ltd (« Sword ITS ») de 100% des actions d'AAA Group Ltd,
- Augmentation du capital social de 54 000 euros suite à la levée d'options par plusieurs bénéficiaires en octobre et novembre 2015, ramenant le capital social à 9.414.965 Eur, constaté par acte notarié le 15 décembre 2015.
- Cession d'une partie de Charteris (CRS2).

Les détails de ces évènements sont précisés dans l'annexe aux comptes consolidés (Note 1 / 1.2).

**Franchissement de seuil**

En date du 6 novembre 2015, la société Sycomore Asset Management a déclaré avoir franchi en hausse le 4 novembre 2015 par acquisition d'actions sur le marché le seuil de 5%. Sycomore a atteint à cette date 5,10 % de capital et par conséquence 5,10 % de droits de vote.

**Gouvernance**

L'Assemblée Générale Ordinaire du 28 avril 2016 est appelé à voter pour le renouvellement des six mandats d'administrateur, à savoir celui de Monsieur Jacques Mottard, Monsieur Nicolas Mottard, Monsieur François Barbier et Monsieur François-Régis Ory, Frédéric Goosse et Pacbo Europe, représentée par Monsieur Patrice Crochet.

**2. Base de préparation et principes comptables**

Cette partie est détaillée dans la note 2 de l'annexe aux comptes consolidés.

**3. Activité du groupe – Présentation du compte de résultat consolidé de l'exercice clos le 31 décembre 2015****Présentation du compte de résultat consolidé simplifié au 31 décembre 2015**

Le tableau suivant présente le compte de résultat consolidé simplifié du groupe Sword de l'exercice clos le 31 décembre 2015 avec le comparatif 2014.

<b>En milliers d'Euros</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Chiffre d'affaires	137 564	117 069
EBITDA	21 552	18 852
EBIT	16 394	15 703
Résultat de l'exercice	10 792	13 317
Résultat part du Groupe	10 162	12 154

**Activité et chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires consolidé ressort à 137,6 M€ en 2015 avec une rentabilité de 15,7 % (EBITDA).

Le chiffre d'affaires pro forma (à taux de change constant et sur la base du périmètre du 1<sup>er</sup> mars 2016) est de 141 M€.

Le backlog au 31/12/2015 atteint 24,8 mois du chiffre d'affaires budgété 2016.

## Spécialisation

La spécialisation du groupe est dorénavant centrée sur « la transformation digitale », et ce dans toutes les divisions - Software et IT Services.

## Internationalisation

Le groupe opère dans 50 pays et est réellement basé à travers ses filiales et bureaux dans 20 pays. Couvrant les zones Asie Pacifique, Moyen Orient, Europe, Amérique et Afrique du Sud.

## Expansion

Toutes les activités de Sword sont aux normes du groupe tant en termes de chiffre d'affaires qu'en termes de rentabilité et de capacité de croissance.

En 2015 Sword a procédé à une augmentation de capital chez Simalaya Holding SA et a fusionné ses activités Services en UK avec la société AAA. Société spécialisée dans l'externalisation des projets, le sourcing et le recrutement.

## Bénéfice avant intérêt, impôts et amortissements hors éléments non récurrents (EBITDA)

L'EBITDA consolidé sur 2015 s'est monté à 21 552 K€, soit 15,7 % du chiffre d'affaires 2015.

## Bénéfice avant intérêt et impôts hors éléments non récurrents (EBIT)

L'EBIT consolidé sur 2015 s'est monté à 16 394 K€, soit 11,9 % du chiffre d'affaires 2015.

## Impôt sur les bénéfices et résultat de l'exercice

L'impôt sur les sociétés au niveau consolidé se monte à 3 441 K€ pour un taux effectif d'impôt de 24 %.

Après impôt sur les sociétés, le résultat de l'exercice ressort à un bénéfice net de 10 792 K€, soit 7,8 % du chiffre d'affaires 2015, à un bénéfice part du groupe de 10 162 K€, soit 7,39 % du chiffre d'affaires 2015 et à un bénéfice affecté aux minoritaires de 630 K€.

## Endettement, capacité d'autofinancement et investissements

La trésorerie nette du groupe (trésorerie active – endettement financier) est passée de 48,2 M€ au 31/12/2014 à 42,4 M€ au 31/12/2015.

La trésorerie générée par les activités opérationnelles (cf tableau des flux de trésorerie) se monte à 19 293 K€.

Les investissements bruts, incorporels (hors écarts d'acquisition, parts de marché et fonds de commerce) et corporels de l'exercice, se sont élevés à 8 405 K€.

## Opération de croissance

Les opérations de croissance sont détaillées dans le paragraphe 1 du présent rapport et dans la Note 1 point 1.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

## Opération de Cession

Les opérations de cession sont détaillées dans le paragraphe 1 du présent rapport et dans la Note 1 point 1.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

## Répartition du chiffre d'affaires consolidé 2015

Le chiffre d'affaires consolidé 2015 se répartit comme suit :

Software :	32 %
IT Services + Communication Technologies :	68 %

## PAR DIVISION

M€	Chiffre d'Affaires	EBITDA	%
<b>Software</b>	<b>44,0</b>	<b>12,5</b>	<b>28,4 %</b>
Asset Finance Solutions	24,1	7,5	31,1 %
Governance Risk & Compliance	15,9	3,9	24,5 %
Autres	4,0	1,1	27,8 %
<b>IT Services</b>	<b>93,6</b>	<b>9,1</b>	<b>9,7%</b>
Benelux	17,4	1,0	5,7 %
France	26,2	2,9	11,1 %
Suisse	28,0	3,2	11,4 %
UK	12,7	1,3	10,2 %
Autres (incluant l'offshore)	9,3	0,7	7,5 %
<b>Total</b>	<b>137,6</b>	<b>21,6</b>	<b>15,7 %</b>

Les pourcentages sont établis avec les chiffres en K€

## EVOLUTION DES PRINCIPALES FILIALES DU GROUPE

### SOFTWARE

#### A / Governance Risk Compliance + Autres

M€	Consolidé	
	2015	2014
Chiffre d'affaires	19,9	17,5
EBITDA	5,0	4,9
%	25,1 %	28,1 %

Cette opération regroupe les produits de Propriété Intellectuelle (IP) (20%) et le GRC (80%). Elle retrouve sa rentabilité normative tout en réussissant une croissance interne de 13,7 %

#### B / Asset Finance Solutions

M€	Consolidé	
	2015	2014
Chiffre d'affaires	24,1	16,7
EBITDA	7,5	5,1
%	31,1 %	30,5 %

Cette opération continue de surperformer tant en termes de croissance interne (+44 %) qu'en termes de rentabilité (31,1 %).

Les dernières commandes enregistrées permettent de prévoir une croissance interne 2016 de l'ordre de 20 %.

**IT SERVICES**

## A / France

M€	Consolidé	
	2015	2014
Chiffre d'affaires	26,2	23,3
EBITDA	2,9	2,1
%	11,1 %	8,9 %

La France a surperformé en 2015, tant en termes de croissance interne (+12,4 %) qu'en en termes de rentabilité (11,1 %).

## B / Benelux

M€	Consolidé	
	2015	2014
Chiffre d'affaires	17,4	13,9
EBITDA	1,0	0,6
%	5,7 %	4,1 %

Le Benelux a connu une croissance soutenue à hauteur de 20 % et malgré la mise en place d'une organisation permettant de gérer les grands projets futurs avec l'Union Européenne a augmenté sa marge bénéficiaire de 1,6 points.

## C / Suisse

M€	Consolidé	
	2015	2014
Chiffre d'affaires	28,0	23,7
EBITDA	3,2	3,1
%	11,4 %	12,9 %

La Suisse confirme sa position dans le Groupe comme l'un des 4 pôles des Services en Europe. Notons la croissance de 18 % affichée par cette opération qui gère de plus une entité en Afrique du Nord utilisée comme plate-forme offshore.

## C / UK

M€	Consolidé	
	2015	2014
Chiffre d'affaires	12,7	N/A
EBITDA	1,3	
%	12,2 %	

Cette opération a intégré au 1<sup>er</sup> décembre la société AAA. En année pleine le chiffre d'affaires 2015 était proche de 23 M€. L'enjeu 2016 sera la croissance même si pour cela il faut réduire quelque peu la rentabilité et ce afin d'atteindre la taille critique.

## E / Autres (offshore + autres)

M€	Consolidé	
	2015	2014
Chiffre d'affaires	9,3	N/A
EBITDA	0,7	
%	7,5 %	

Cette opération inclut les chiffres d'affaires réalisés en offshore ainsi que le chiffre d'affaires Services réalisé au USA.

## TOTAL GLOBAL

M€	Consolidé	Consolidé
	2015	2014
Chiffre d'affaires	137,6	117,1
EBITDA	21,6	18,9
%	15,7 %	16,1 %

## EFFECTIF DU GROUPE AU 31/12/2015

2015	Effectif facturable			Effectif non facturable	Total
	Employés	Sous Traitants	Total		
Software	214	17	231	33	264
IT Services	475	368	843	90	933
Offshore	118	97	215	11	226
Holding	-	-	-	17	17
Total	807	482 <sup>(1)</sup>	1 289	151	1 440 <sup>(2)</sup>

<sup>(1)</sup> 323 full time equivalent (FTE) staff

<sup>(2)</sup> 1 281 full time equivalent (FTE) staff

## EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE

Néant

## PERSPECTIVES 2016 :

Le Groupe prévoit une croissance organique 2016 à taux de change constant de 15 % avec une marge d'EBITDA de 15 %.

## Appréciation de la valeur des goodwills et autres actifs incorporels

Une évaluation indépendante menée par le Cabinet Acertis a confirmé la valeur au bilan de ces actifs incorporels.

**Recherche et développement****SOFTWARE**

La R&D réalisée sur les produits existants, développement des modules WFS, GRC et applications mobiles, représente 12,8 % du chiffre d'affaires Software.

La R&D réalisée sur les nouveaux produits (développement de modules complémentaires à ceux existants), représente quant à elle 3 % du chiffre d'affaires Software.

**IT SERVICES**

La R&D réalisée sur la partie Services, correspond à 1,7 % du chiffre d'affaires Services.

Elle concerne :

- Les connecteurs Google,
- Les composants SharePoint,
- Les composants Seek & Share (gestion de processus en télémédecine)
- Les composants relatifs au traitement de la réalité virtuelle.

**Approbation des comptes consolidés**

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015 (bilan, compte de résultat et annexes) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de l'ensemble consolidé de 10 792 K€ (dont bénéfice part du groupe 10 162 K€).

**4. Activité de la Société Sword Group – présentation des comptes sociaux****Activité de la société pendant l'exercice 2015 - Bilan et compte de résultat**

Durant l'exercice 2015, le nombre d'employés de Sword Group s'élève en moyenne à 1,5 personne.

Pendant l'année 2015, la Société Sword Group a réalisé sa mission d'animation opérationnelle, stratégique et financière du Groupe.

Les principales données chiffrées de l'exercice écoulé sont les suivantes :

En euros	Exercice N	Exercice N-1
Chiffre d'affaires	3 156 101	2 672 151
Autres produits d'exploitation	9 104	19 003
Charges d'exploitation	2 667 047	2 270 071
Résultat d'exploitation	498 158	236 420
Produits financiers	52 434 232	110 532 576
Charges financières	3 326 855	6 949 614
Résultat financier	49 107 377	103 582 962
Résultat courant avant impôt	49 605 535	103 819 382
Produits exceptionnels	170 494	875 250
Charges exceptionnelles	7 290 962	3 205 883
Résultat exceptionnel	- 7 120 468	- 2 330 636
Impôt	80 250	151 522
Bénéfice / Perte	42 404 817	101 337 226

**5. Facteurs de Risques**

La société a procédé à une revue des risques et elle considère qu'il n'y a pas d'autre risque significatif hormis ceux présentés ci-après.

**Risques liés à l'activité et aux prestations au forfait**

En 2015, si l'on considère la part des prestations à caractère forfaitaire de la partie « Services » (IT Services + Communication Technologies) et de la partie « Software » (Produits), la part des prestations avec engagement de résultat est supérieure à 80%.

Les prestations au forfait estompent le risque commercial de l'intercontrat au jour le jour. En revanche, elles amplifient le risque de la fin de chantier et de l'occupation d'équipe entre deux projets.

L'activité « Software » comporte un risque limité car la stratégie de Sword est basée sur l'évolution de produits existants et non pas sur la création ex-nihilo de nouveaux produits.

L'approche méthodologique industrielle de Sword Group permet de garantir le respect des engagements de résultat, de coût et de délai. Cette approche est basée sur le système d'assurance qualité ISOPRO et se caractérise par :

- sa conformité à la norme ISO 9001,
- un engagement fort de la Direction Générale de Sword,
- une implication quotidienne de tous les ingénieurs lors de la réalisation des projets.

Pour Sword Group l'assurance qualité d'un projet ne se limite pas à la rédaction du Plan d'Assurance Qualité, c'est sa parfaite assimilation par les différents intervenants du projet et le suivi qualité qui en feront son efficacité. Durant le projet, différentes personnes interviennent et doivent mener des actions concourant à la qualité du produit obtenu.

L'application d'une démarche d'Assurance Qualité sur un projet permet :

- la formalisation des objectifs prioritaires du projet,
- la mise en œuvre des règles et des moyens mis en œuvre pour les atteindre
- la mise en œuvre des règles et des moyens pour les contrôler,
- de bien cibler les actions nécessaires au projet, et par là même d'accroître l'efficacité et le niveau de la prestation fournie.

Cependant l'obtention d'un produit de qualité est le résultat du travail de toute une équipe. L'Assurance Qualité canalise les actions menées par l'ensemble des intervenants d'un projet afin de le sécuriser et d'obtenir le niveau de qualité souhaité, néanmoins il ne remplace pas la compétence et la motivation de chacun qui sont les éléments de base de l'élaboration d'un produit de qualité.

Au 31 décembre 2015, le backlog s'élève au total à 24,8 mois de chiffre d'affaires par rapport au chiffre d'affaires 2016 budgété. Une partie de ce chiffre d'affaires s'applique aux années postérieures à 2016.

Le backlog inclut les commandes « signées + probables + possibles pondérées ». Par « signé » nous entendons commande reçue formellement, par « pondéré à 80 % », nous entendons commande orale, par « pondéré à 50% » nous entendons qu'il reste 2 sociétés en « short list » et par « 30% » nous entendons que nous sommes dans une « short list » sans pour autant en définir le nombre de candidats restants.

Le suivi de chaque projet est réalisé mensuellement. Sur l'exercice 2015, le cumul des jours gagnés et des jours perdus par rapport aux estimations initiales des charges des chantiers est positif, ce que nous devons à l'application systématique de la méthode ISOPRO.

Néanmoins, en cas de dérapage potentiel d'un chantier, l'intégralité des dépassements estimés par rapport au budget initial du chantier est immédiatement appréhendé en résultat par le biais de concessions commerciales (= temps excédentaire imputé sur le chantier non reconnu en chiffre d'affaires).

D'une manière générale, la facturation des composants reste un élément de sécurité majeur dans la politique de cotation de Sword Group, étant donné que ce chiffre d'affaires ne génère pas de coûts directs et qu'elle peut pallier les conséquences de certains dépassements sur chantiers.

Sur recommandation du comité d'audit des contrôles internes ont été réalisés :

- Contrôle des reportings, des contrats et des investissements faits en Suisse,
- Audit des contrats les plus importants,
- Audit de l'infrastructure à Lyon,



**Risques clients****Risque de défaillance**

Il n'y a pas de risques clients en termes de règlements : Sword Group n'a jamais connu un client en état de cessation de paiement et n'a jamais subi d'impayé.

Par ailleurs, historiquement, le taux de fidélisation est égal à 100 %. Ce taux représente le nombre de clients reconduisant des contrats en année A, comparé au nombre de clients de l'année A-1.

**Risque lié à la concurrence**

Le risque lié à la concurrence est très limité grâce à :

- l'avance technologique de Sword Group,
- sa connaissance fonctionnelle des domaines d'intervention de ses clients,
- la dispersion de sa concurrence qui s'avère fort différente d'un pôle à l'autre,
- la typologie de sa clientèle (exemple : Institutions Européennes) qui nécessite un investissement important à l'entrée.

Ce spectre large de types de concurrence s'avère très positif, notamment quand le client réclame des savoir-faire très divers dans le cadre de projets d'intégration.

Les 10 premiers clients de Sword Group représentent 17,5 % du chiffre d'affaires consolidé 2015.

Le 1er client représente 3,3 % du chiffre d'affaires consolidé 2015.

**Risques liés à la sécurité informatique et aux évolutions technologiques**

Au niveau hardware et réseau local, une équipe de 6 personnes est spécialisée dans le maintien de nos infrastructures et surtout dans les sauvegardes quotidiennes déposées dans des armoires ignifuges.

Par ailleurs, une assurance responsabilité civile permet de couvrir nos risques en termes de dégâts provoqués par nos collaborateurs chez nos clients.

Enfin, la capitalisation de nos savoir-faire au travers de nos composants nous permet d'appréhender avec confiance les évolutions technologiques de nos partenaires et fournisseurs.

**Risque de liquidité**

La société a négocié des contrats d'ouvertures de crédits avec plusieurs banques pour le financement des besoins généraux et la croissance externe.

	Utilisé	Disponible	Covenants
Total droits de tirage	19 000 K€	92 300 K€	Ratio dettes financières nettes consolidées / excédent brut d'exploitation consolidé inférieur à 3,5  Ratio dettes financières nettes consolidées / capitaux propres consolidés inférieur à 1

Voir également les notes 20.2 et 20.3 de l'annexe aux comptes consolidés qui complètent le tableau précédent.

Droit de tirage billets à ordre : complément voir notes 20 de l'annexe aux comptes consolidés.

Clauses de défaut et d'exigibilité anticipée : voir note 20.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

Passifs financiers : voir note 20 de l'annexe aux comptes consolidés.

Autres emprunts bancaires : voir note 20 de l'annexe aux comptes consolidés.

Le groupe ne connaît pas de difficultés d'accès au crédit (relations durables avec les partenaires bancaires de Sword Group).

**Risques de marché****Risque de taux de change**

Voir notes 4.3 (a) et 21 de l'annexe aux comptes consolidés.

**Risque de taux d'intérêt**

Voir notes 4.3 (b) 21 de l'annexe aux comptes consolidés.

## Risques sur actions

### Actions propres

La société peut être amenée à détenir ses propres actions dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 mai 2014 dans la limite de 10 % de son capital social pour une durée de cinq (5) ans. Les objectifs de détention prévus par ce programme étaient les suivants :

- animation du marché ou de la liquidité dans le cadre d'un contrat de liquidité souscrit avec un prestataire agréé ;
- achat pour échange ou paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- l'annulation d'actions dans la limite d'un nombre maximum ne pouvant excéder 10% du capital social, sur une période de vingt-quatre mois, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société de l'autorisation de réduction du capital de la Société.

Par la même Assemblée Générale Extraordinaire du 19 mai 2014, l'autorisation a été conférée au conseil d'administration de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions propres dans la limite de 10 % de son capital social et pour une durée de cinq (5) ans.

Sword Group détient 9 240 actions propres au 31 décembre 2015.

### Suivi et gestion du risque sur actions

Les placements sont choisis parmi ceux qui ne comportent pas de risque réel à savoir des parts d'OPCVM de trésorerie sans risque, qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentent pas de risque de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêts.

Parmi ses immobilisations financières (titres disponibles à la vente), au 31 décembre 2015 Sword Group détient une participation dans les sociétés suivantes, (seules les participations significatives sont détaillées ci-après) :

- SBT :  
Au 31 décembre 2015, Sword Group détient 37 296 titres de cette société. La juste valeur au 31 décembre 2015 s'élève à 128 K€. La variation de la juste valeur a été enregistrée par capitaux propres.
- Diverses autres participations, dont les principales sont : HSFD, Cowork Engineering, TAF et Tok Tok Tok pour une juste valeur de 301 K€.

Le portefeuille, hors actions propres, est très limité. Les placements restent classiques dans leur nature.

### Facteurs de risques liés à la politique d'acquisition

Sword Group poursuit une politique d'investissements dynamique qui se traduit par des niveaux importants de croissance externe.

La politique de croissance externe du groupe a pour objectifs :

- l'acquisition de compétences complémentaires,
- l'élargissement du champ géographique,
- le renforcement des domaines d'activités existants.

Les moyens mis en œuvre par le groupe pour limiter les risques liés à cette politique sont les suivants :

- Forte implication de la direction dans la mise en œuvre des acquisitions,
- Réalisation systématique d'audits externes.

Les détails de la méthode de comptabilisation des goodwills sont en note 2.7 de l'annexe aux comptes consolidés.

### Risques juridiques

Il n'existe pas de risques juridiques généraux en cours du fait de l'activité, hormis les risques commerciaux et techniques éventuels pouvant résulter du déroulement des chantiers. Ces risques détectés font systématiquement l'objet d'une provision pour risque inscrite au passif du bilan lorsqu'ils sont considérés comme probables.

Au 31 décembre 2015, il n'existe pas d'autre risque juridique général lié à l'activité du Groupe susceptible de faire l'objet d'une provision que ceux qui sont déjà provisionnés.

### Dépendance à l'égard des dirigeants et des collaborateurs clés

Contrairement à d'autres sociétés qui misent sur les personnes pour capitaliser leur savoir-faire, Sword Group s'appuie résolument sur des outils composants logiciels, améliorés de projet en projet, qui permettent de ne pas perdre le know-how en cas de départ d'un collaborateur.

Au 31 décembre 2015, en ce qui concerne le management, il s'agit d'une équipe composée :

- D'un Executive Management Committee (EMC) comprenant :
  - 1 Executive Chairman (PDG)
  - 1 CEO (Chief Executif Officer)
- 1 personne responsable de la gestion journalière,
- D'un Comité d'Opérations, regroupant l'EMC et 8 COO (Chief Operational Officer).
- Chaque COO est en même temps Directeur d'une BU et il y a au total 26 Directeurs de BU.

## Assurances et couvertures des risques

La politique générale de couverture d'assurance repose sur trois pôles :

- Responsabilité Civile Exploitation / Après Livraison / Professionnelle pour toutes les sociétés du Groupe,
- Responsabilité des Dirigeants et mandataires sociaux de Sword Group,
- Responsabilité Tous Risques Voyages

La politique générale vise à couvrir les risques présentant un impact financier significatif et pour lesquels le groupe ne pourrait s'auto assurer financièrement.

Les niveaux de garanties du contrat d'assurance de responsabilité civile de 1<sup>ère</sup> ligne sont les suivants :

NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES	FRANCHISES par sinistre
DOMMAGES CORPORELS dont FAUTE INEXCUSABLE	10.000.000 € par sinistre et 15.000.000 € par année d'assurance 5.000.000 € par sinistre et par année d'assurance	NEANT
DOMMAGES MATERIELS ET IMMATERIELS CONSECUTIFS OU NON CONSECUTIFS y compris DOMMAGES USA CANADA	10.000.000 € par sinistre et 15.000.000 € par année d'assurance	75.000 € sauf pour la RC Exploitation 3.000 €
ATTEINTE ACCIDENTELLE A L'ENVIRONNEMENT (TOUS DOMMAGES CONFONDUS)	1.000.000 € par année d'assurance	3.000 € sur tout dommage autre que corporel
DEFENSE	Inclus dans la garantie mise en jeu	NEANT Sauf dispositions de l'article 2.2.2. des Conventions Spéciales (USA/Canada)
RECOURS	50.000 € par litige	NEANT
GARANTIES COMPLEMENTAIRES GARANTIE DE BONNE FIN GARANTIE CLIENT ASSURE ADDITIONNEL	Incluse Inclus	

Sword Group a également souscrit une assurance responsabilité civile de 2<sup>ème</sup> ligne qui a pour objet de doubler les niveaux de garantie de l'assurance de responsabilité civile de 1<sup>ère</sup> ligne. Les garanties du contrat de 2<sup>ème</sup> ligne s'exercent à concurrence de 10 000 000 € par sinistre et 15 000 000 € par année d'assurance en excédent et/ou après épuisement des 10 000 000 € par sinistre et 15 000 000 € par année d'assurance prévus par le contrat de 1<sup>ère</sup> ligne.

L'assurance dirigeants et mandataires sociaux couvre l'ensemble des filiales de Sword Group a pour objet de prendre en charge en lieu et place des assurés, les frais de défense ainsi que les conséquences pécuniaires des réclamations introduites à leur encontre mettant en jeu leur responsabilité civile et/ou pénale et fondée sur toute faute, dans la limite du plafond de garantie souscrit (15.000.000 € par année d'assurance).

L'assurance Tous Risques Voyages couvrent les déplacements des collaborateurs et permet de

L'analyse des risques du groupe ne fait pas apparaître de risque significatif non couvert par un contrat d'assurance.

### Faits exceptionnels et litiges en cours

A la connaissance de la société, il n'existe pas de faits exceptionnels ou litiges non provisionnés en comptabilité pouvant avoir eu ou ayant eu dans un passé récent une incidence sur les résultats, la situation financière ou le patrimoine de Sword Group ou de ses filiales.

### Politique de provisionnement

Le niveau des provisions pour risques et charges s'explique par une approche rigoureuse des risques provisionnés par les directeurs de Business Unit.

Ces risques et charges sont provisionnés sur la base de la meilleure estimation des coûts probables à supporter. Le montant des risques et charges non courant provisionnés dans les comptes consolidés est de 1 145 K€ au 31 décembre 2015.

## 6. Actionnariat

### Répartition du capital à la clôture de l'exercice (31 décembre 2015)

Prénom – Nom	Nombre d'actions	% du capital
Financière Sémaphore	1 706 280	18,1 %
Titres en auto détention	9 240	0,1 %
Salariés et actionnaires divers au nominatif	233 669	2,5 %
Flottant	7 465 776	79,3%
Total	9 414 965	100 %

### Evolution boursière du titre

2015	Au 31 janvier 2016
Cours de clôture le plus haut 24,50 € (le 07/12, le 09/12 et le 22/12/2015)	Cours de clôture le plus haut 25,30 € (le 13/01/2016)
Cours de clôture le plus bas 16,80 € (le 06/01/2015)	Cours de clôture le plus bas 22,52 € (le 21/01/2016)
Nombre de titres échangés par bourse : 10 519 <sup>(1)</sup>	Nombre de titres échangés par bourse du 01/01/2016 au 31/01/2016 : 13 778 <sup>(2)</sup>

<sup>(1)</sup> Il s'agit d'une moyenne des échanges réalisés au titre de l'année 2015 au cours de laquelle 2 692 737 titres ont été échangés.

<sup>(2)</sup> Il s'agit d'une moyenne des échanges réalisés au titre du mois de janvier 2016 au cours duquel 275 568 titres ont été échangés.

### Information sur les acquisitions et cessions par la société de ses propres actions au 31 décembre 2015

Nombre de titres détenus par la Société au 31 décembre 2014	73 053
Nombre de titres achetés en 2015	62 897
Nombre de titres vendus en 2015	126 710
Nombre de titres détenus en propre par la Société au 31 décembre 2015	9 240

L'acquisition, par la Société, de ses propres actions a été réalisée conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 mai 2014 dans sa 2<sup>ème</sup> résolution, dans le cadre des objectifs décidés par la dite assemblée.

## Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres au 31 décembre 2015 :

Pourcentage de capital auto-détenu de manière directe ou indirecte	0,1 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	-
Nombre de titres détenus en portefeuille	9 240
Valeur comptable du portefeuille au 31 décembre 2015	211 035
Valeur de marché du portefeuille à la date du 31 décembre 2015	224 532

	Flux bruts cumulés 2015		Positions ouvertes au 31/12/2015	
	Achats	Ventes	A l'achat	A la vente
Nombre de titres				
Echéance maximale	-	-	-	-
Cours moyen	21,4142 €	21,5266 €	-	-
Prix d'exercice moyen	-	-	-	-
Montants	1 346 886,11 €	1 392 986,34 €	-	-

Sword Group n'a pas utilisé de produits dérivés dans le cadre de ce programme de rachat d'actions.

### 7. Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes statutaires de l'exercice clos le 31 décembre 2015 (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de **42.404.816,91 €**

Nous vous rappelons que la somme de 211.034,86 euros figure au compte « Réserve pour actions propres », la Société détenant 9 240 actions propres au 31 décembre 2015.

- Ceci étant rappelé, nous vous proposons d'affecter le résultat de la manière suivante :

**Bénéfice de l'exercice :** **42.404.816,91 euros**

- Auquel s'ajoute la somme de : **120.420.498,37 euros**

Provenant des résultats reportés distribuables

- Formant un bénéfice distribuable de : **162.825.315,28 euros**

- A titre de distribution de dividendes aux actionnaires : **[11.297.958,00] euros**

**Le solde soit le montant de :** **151.527.357,28 euros**

Est affectée aux postes suivant

Réserve légale **5.400,00 euros**

Résultats reportés **151.521.957,28 euros**

**Le dividende net par action serait de 1,20 € par action.**

Au plan fiscal, conformément aux dispositions légales luxembourgeoises, les distributions de dividendes sont en principe soumises à une retenue à la source au Grand-Duché du Luxembourg, au taux de 15%.

Cependant, ce taux peut être réduit par application des conventions fiscales internationales signées par le Grand-Duché du Luxembourg et du droit communautaire, en fonction de la résidence fiscale du bénéficiaire et sous sa propre responsabilité. Une demande de remboursement devra alors être adressée à l'Administration des Contributions Directes du Grand-Duché de Luxembourg au plus tard le 31 décembre de l'année suivant celle du versement de la retenue à la source, en utilisant le formulaire 901 bis ([http://www.impotsdirects.public.lu/formulaires/retenu\\_a\\_la\\_source/pluriannuel/901bis\\_FR\\_GB.pdf](http://www.impotsdirects.public.lu/formulaires/retenu_a_la_source/pluriannuel/901bis_FR_GB.pdf)).

En outre, sous réserve des conventions fiscales internationales et de la législation applicables dans l'Etat de résidence du bénéficiaire, toute retenue à la source au Grand-Duché de Luxembourg devrait ouvrir droit à un crédit d'impôt d'égal montant imputable sur l'impôt dû dans l'Etat de résidence du bénéficiaire.

A titre d'information, l'administration française considère que les crédits d'impôts conventionnels attachés aux produits des titres de sociétés européennes inscrits dans un PEA et dont les émetteurs n'ont pas leur siège en France n'ouvrent pas droit à restitution, dans la mesure où les revenus des actions placées dans le PEA sont exonérés d'impôt sur le revenu (cf. notamment BOI-RPPM-RCM-40-50-30 du 12 septembre 2012).

#### **8. Participations croisées**

Nous vous informons que la Société n'a pas eu à procéder à des aliénations d'actions en vue de mettre fin aux participations croisées prohibées par l'Article 49bis de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

#### **9. Opérations sur titres réalisées par les dirigeants au titre de l'exercice clos**

Néant

#### **10. Tableau des délégations en matière d'augmentation de capital**

L'assemblée générale mixte des actionnaires du 26 mars 2012 a délégué au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à l'émission, avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription, en une ou plusieurs fois, tant en France qu'à l'étranger, d'actions et de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions de la société, pour un montant nominal maximum de 4 875 000 €, le montant maximum des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société ne pouvant excéder 100 000 000 €.

Cette délégation est valable pour une durée de 5 années à compter de la publication au Mémorial C, soit jusqu'au 2 mai 2017.

Nature de la délégation	Nature de l'opération	Titres à émettre	Montant de l'augmentation de capital autorisé
Délégation globale	Augmentation de capital avec maintien ou suppression du DPS	Titres de capital ou titres de créances donnant accès au capital	5 000 000 € (*) d'augmentation de capital ou 100 000 000 € de valeur de titres de créances donnant accès au capital

(\*) Ces montants ne sont pas cumulatifs

Au cours de l'exercice 2015, cette délégation a été utilisée afin d'augmenter le capital social d'EUR 54.000 suite à la levée d'options de souscription d'actions.

#### **11. Instruments financiers**

Une couverture par SWAP payeur à taux fixe est en place sur l'exercice (voir note 21.1 de l'annexe aux comptes consolidés).

Un contrat de vente d'options en devises USD existe à la clôture (voir note 21.2 de l'annexe aux comptes consolidés).

#### **12. Conventions visées à l'article 57 de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales**

Nous vous demandons de bien vouloir prendre acte que la Société n'a conclu, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015, ni n'a poursuivi au titre des précédents exercices de convention entrant dans le cadre de l'article 57 de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

### 13. Mandats sociaux des dirigeants

Conformément aux recommandations des principes de gouvernance d'entreprise de la Bourse de Luxembourg, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées dans toutes sociétés françaises ou étrangères par chacun des mandataires sociaux de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Fonction	Durée Mandat	Société	Date d'échéance
<b>Jacques Mottard : Président et Directeur Général / Administrateur / Délégué à la gestion journalière</b>			
Président et Directeur Général, Administrateur Délégué à la gestion journalière	4 ans	Sword Group SE	31/12/15 (*)
Président du Conseil d'Administration administrateur	6 ans	Sword SA	31/12/18 (*)
Président	6 ans	Sword Technologies SA	31/12/20 (*)
Directeur	Illimitée	Sword Global India	Durée illimitée
Président	Illimitée	Sword Services SA	31/12/16
Président	Illimitée	Sword Lebanon	Durée illimitée
Administrateur	5 ans	Sword IT Solutions	28/07/16 (*)
Président et Directeur	Illimitée	Sword Soft Ltd	Durée illimitée
Président et Administrateur	6 ans	Sword Integra	31/12/18 (*)
Président et Administrateur	Illimitée	Sword Apak Inc	Durée illimitée
Président et Directeur	Illimitée	Apak Group Ltd	Durée illimitée
Administrateur	illimitée	Sword Technology Solutions Ltd	Illimitée
Gérant	Illimitée	Sword Sol	Durée illimitée
Président et Administrateur	1 an	Sword Suisse Holding	31/12/15 (*)
Président et Administrateur	1 an	Sword IF SA	31/12/15 (*)
Président	Illimitée	Sword Solutions Inc	Durée illimitée
Président et Directeur	Illimitée	Sword Apak Aurius	Durée illimitée
Directeur	Illimitée	Sword Achiever Ltd	Durée illimitée
Directeur	Illimitée	Sword Charteris	Durée illimitée
Partner	Illimitée	Sword Middle East	Durée illimitée
Directeur	Illimitée	Sword General Partners	Durée illimitée
Président	Illimitée	Simalaya Holding SA	Durée illimitée
Président	Illimitée	Sword Connect	Durée illimitée
Director	Illimitée	Active Risk Group Ltd	Durée illimitée
Director	Illimitée	Active Risk Ltd	Durée illimitée
Director	Illimitée	Active Risk Inc	Durée illimitée
Director	Illimitée	Active Risk Australia	Durée illimitée
Director	Illimitée	Charteris Ltd	Durée illimitée

(\*) AG statuant sur les comptes de l'exercice



<b>Mandats exercés hors du Groupe</b>			
Fonction	Durée Mandat	Société	Date d'échéance
Administrateur et Président	1 an	Ardéva SA	31/12/15 (*)
Administrateur	1 an	Bella Tola SA	31/12/16 (*)
Gérant	Illimitée	Financière Sémaphore Sarl	Durée illimitée
Administrateur	1 an	INEA IT Group SA	31/12/15 (*)
Gérant	Illimitée	Maya	Durée illimitée
Président du Conseil d'administration et administrateur	1 an	Orny Holding SA	31/12/15 (*)
Gérant	Illimitée	Ruitar	Durée illimitée
Gérant	Illimitée	SCI Banga	Durée illimitée
Gérant	Illimitée	SCI Combin	Durée illimitée
Administrateur	1 an	Veisivi Holding SA	31/12/15 (*)

(\*) AG statuant sur les comptes de l'exercice

<b>Nicolas Mottard : Administrateur</b>			
Fonction	Durée Mandat	Société	Date d'échéance
Administrateur	4 ans	Sword Group SE	31/12/15 (*)

(\*) AG statuant sur les comptes de l'exercice

<b>François-Régis Ory : Administrateur / Président du Comité d'Audit</b>			
Fonction	Durée Mandat	Société	Date d'échéance
Président Comité d'audit	4 ans	Sword Group	31/12/15
Administrateur	4 ans	Sword Group	31/12/18

<b>Mandats exercés hors du Groupe</b>			
Fonction	Durée Mandat	Société	Date d'échéance
Président	Illimitée	L'Améliane SAS	Durée illimitée
Président	Illimitée	Florentiane SAS	Durée illimitée
Président	Illimitée	Lypolyane SAS	Durée illimitée
Administrateur	6 ans	Medicrea International SA	31/12/20
Administrateur	6 ans	Olympique Lyonnais Groupe SA	30/06/18
Président	Illimitée	ABM Medical SAS	Durée illimitée
Président	Illimitée	ABM Ile de France SAS	Durée illimitée
Président	Illimitée	ABM Nord SAS	Durée illimitée
Gérant	Illimitée	ABM Rhône Alpes SARL	Durée illimitée
Gérant	Illimitée	ABM Sud SARL	Durée illimitée
Gérant	Illimitée	SCI de Chanas	Durée illimitée
Gérant	Illimitée	SCI L'Amaury	Durée illimitée
Gérant	Illimitée	SCI L'Amelaïs	Durée illimitée
Gérant	Illimitée	SCI Florine	Durée illimitée

(\*) AG statuant sur les comptes de l'exercice

<b>Frédéric Gousse : Administrateur / Délégué à la gestion journalière</b>			
Fonction	Durée Mandat	Société	Date d'échéance
Administrateur	4 ans	Sword Group	31/12/16
Délégué à la gestion journalière	4 ans	Sword Group	31/12/16
Co-gérant	Illimitée	Financière Sémaphore	Durée illimitée
Gérant	Illimitée	PME Xpertise	Durée illimitée

(\*) AG statuant sur les comptes de l'exercice



<b>François Barbier : Administrateur / Membre du Comité d'Audit</b>			
Fonction	Durée Mandat	Société	Date d'échéance
Administrateur	4 ans	Sword Group	31/12/15
Membre Comité d'Audit	4 ans	Sword Group	31/12/15
<b>Mandats exercés hors du Groupe</b>			
Membre du Directoire	5 ans	21 CENTRALE PARTNERS	25/03/19
Membre du Conseil de surveillance	6 ans	DRIVE PLANET SAS	31/12/18
Président Administrateur	1 an	ADVANCED COFFEE INVESTMENT (Société de droit suisse)	31/12/15
Président du Comité de surveillance	Indéterminée	DALTYS II SAS	Durée indéterminée

(\*) AG statuant sur les comptes de l'exercice

<b>PACBO Europe : Administrateur / Nommé à titre provisoire par le Conseil d'Administration du 20 novembre 2013</b>			
Fonction	Durée Mandat	Société	Date d'échéance
Administrateur	4 ans	Sword Group	31/12/16
<b>Mandats exercés hors du Groupe</b>			
Administrateur	N/C	ALPHABET S.A.	30/06/2016
Administrateur	N/C	CAFRA S.A.	30/06/2016
Administrateur	N/C	CIPPUS S.A.	30/06/2016
Administrateur	N/C	DELTA INVEST S.A.	30/06/2016
Administrateur	N/C	DIORASIS INTERNATIONAL	30/06/2016
Administrateur	N/C	DOMANIAL S.A., SPF	30/06/2016
Administrateur	N/C	EMANIMMO S.A.	30/06/2016
Administrateur	N/C	FDD, Financière de développement S.A.	30/06/2016
Gérant	N/C	FELIX Sarl	NC
Administrateur	N/C	FIVER SA SPF	30/06/2016
Administrateur	N/C	GLADINVEST SA	30/06/2016
Administrateur	N/C	GRAVEY SA	30/06/2016
Administrateur	N/C	GREVLIN SA	30/06/2016
Administrateur	N/C	HAUT HORLOGERIE BENELUX S.A.	30/06/2016
Administrateur	N/C	HELEN HOLDINGS SA	30/06/2016
Administrateur	N/C	HIORTS FINANCE SA	NC
Administrateur	N/C	JEZARA HOLDINGS SA	30/06/2016
Administrateur	N/C	JUFINE S.A.	30/06/2016
Administrateur	N/C	LAGOMAR SA	30/06/2016
Administrateur	N/C	LOMMSAVE SA SPF	30/06/2016
Administrateur	N/C	LUX FOOD SA	30/06/2016
Administrateur	N/C	LUXAD SA	30/06/2016
Administrateur	N/C	MHDS INVESTMENTS SA	30/06/2016
Administrateur	N/C	NICOBA SA	30/06/2016
Administrateur	N/C	ORMYLUX SARL	30/06/2016
Administrateur	N/C	PARMERIA SA SPF	30/06/2016
Administrateur	N/C	PHAROFÉ S.A.	30/06/2016

Administrateur	N/C	PHILUBIS SA	30/06/2016
Administrateur	N/C	SARAN SA	30/06/2016
Gérant	N/C	SOPHIALUX SARL	30/06/2016
Administrateur	N/C	SOVIMO SA	30/06/2016
Administrateur	N/C	TIBERGEST SA	30/06/2016
Administrateur	N/C	TMPARIF SA	30/06/2016
Administrateur	N/C	TREETOP Asset Management Luxembourg	30/06/2016
Administrateur	N/C	TREETOP Belgium S.A.	30/06/2016
Administrateur	N/C	WERTEX SA	30/06/2016
Administrateur	N/C	WEST INDIES INVEST SA	NC

## Rémunération des mandataires sociaux

La présentation des rémunérations des mandataires sociaux ci-dessous est conforme à la recommandation (n°8) des principes de gouvernance d'entreprise de la Bourse de Luxembourg et à la recommandation AMF en date du 22 décembre 2008, relative à l'information à donner sur les rémunérations des mandataires sociaux.

### Tableau n°1 : tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

<b>Jacques Mottard</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Rémunérations dues au titre de l'exercice <i>(détaillées au tableau 2)</i>	6 000 <sup>(1)</sup>	46 000 <sup>(1)</sup>
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice <i>(détaillées au tableau 4)</i>	N/A	N/A
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice <i>(détaillées au tableau 6)</i>	N/A	N/A
<b>TOTAL</b>	<b>6 000</b>	<b>46 000€</b>

<sup>(1)</sup> Financière Sémaphore Sàrl, société de Monsieur Jacques Mottard, a facturé des prestations de services et a refacturé des frais divers à Sword Group SE pour un montant total de :

- 623 913 euros HT, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015,
- 575 737 euros HT, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014,

Le Conseil d'Administration, lors de sa séance du 18 avril 2011, a décidé d'allouer à Monsieur Jacques Mottard, au titre de son mandat de Président, la somme brute mensuelle de 500 euros. Cette rémunération s'est élevée à la somme totale de 6 000 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

<b>Nicolas Mottard</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Rémunérations dues au titre de l'exercice <i>(détaillées au tableau 2)</i>	20 000 €	15 000 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice <i>(détaillées au tableau 4)</i>	N/A	N/A
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice <i>(détaillées au tableau 6)</i>	N/A	N/A
<b>TOTAL</b>	<b>20 000 €</b>	<b>15 000 €</b>

<b>Frédéric Goosse</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Rémunérations dues au titre de l'exercice <i>(détaillées au tableau 2)</i>	40 000 €	40 000 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice <i>(détaillées au tableau 4)</i>	N/A	N/A
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice <i>(détaillées au tableau 6)</i>	N/A	N/A
<b>TOTAL</b>	<b>40 000 €</b>	<b>40 000 €</b>

<b>François Barbier</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Rémunérations dues au titre de l'exercice <i>(détaillées au tableau 2)</i>	40 000 €	40 000 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice <i>(détaillées au tableau 4)</i>	N/A	N/A
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice <i>(détaillées au tableau 6)</i>	N/A	N/A
<b>TOTAL</b>	<b>40 000 €</b>	<b>40 000 €</b>

<b>François-Régis Ory</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Rémunérations dues au titre de l'exercice <i>(détaillées au tableau 2)</i>	40 000 €	40 000 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice <i>(détaillées au tableau 4)</i>	N/A	N/A
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice <i>(détaillées au tableau 6)</i>	N/A	N/A
<b>TOTAL</b>	<b>40 000 €</b>	<b>40 000 €</b>

<b>Patrice Crochet</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Rémunérations dues au titre de l'exercice <i>(détaillées au tableau 2)</i>	40 000 €	0 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice <i>(détaillées au tableau 4)</i>	N/A	N/A
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice <i>(détaillées au tableau 6)</i>	N/A	N/A
<b>TOTAL</b>	<b>40 000 €</b>	<b>0 €</b>

**Tableau n°2 : tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social**

<b>Jacques Mottard</b>	<b>Montant au 31/12/2015</b>		<b>Montant au 31/12/2014</b>	
	Dus	Versés	Dus	Versés
Rémunération fixe	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €
Rémunération variable	0 €	0 €	0 €	0 €
Rémunération exceptionnelle	0 €	0 €	0 €	0 €
Jetons de présence	0 €	0 €	40 000 €	40 000 €
Avantages en nature	Néant	Néant	Néant	Néant
<b>TOTAL</b>	<b>6 000 €</b>	<b>6 000 €</b>	<b>46 000 €</b>	<b>46 000 €</b>

Nicolas Mottard	Montant au 31/12/2015		Montant au 31/12/2014	
	Dus	versés	Dus	Versés
Rémunération fixe	0 €	0 €	0 €	0 €
Rémunération variable	0 €	0 €	0 €	0 €
Rémunération exceptionnelle	0 €	0 €	0 €	0 €
Jetons de présence	20 000 €	20 000 €	15 000 €	15 000 €
Avantages en nature	Néant	Néant	Néant	Néant
<b>TOTAL</b>	<b>20 000 €</b>	<b>20 000 €</b>	<b>15 000 €</b>	<b>15 000 €</b>

Frédéric Goosse	Montant au 31/12/2015		Montant au 31/12/2014	
	Dus	Versés	Dus	Versés
Rémunération fixe	N/A	N/A	N/A	N/A
Rémunération variable	N/A	N/A	N/A	N/A
Rémunération exceptionnelle	N/A	N/A	N/A	N/A
Jetons de présence	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €
Avantages en nature	N/A	N/A	N/A	N/A
<b>TOTAL</b>	<b>40 000 €</b>	<b>40 000 €</b>	<b>40 000 €</b>	<b>40 000 €</b>

François Barbier	Montant au 31/12/2015		Montant au 31/12/2014	
	Dus	Versés	Dus	Versés
Rémunération fixe	N/A	N/A	N/A	N/A
Rémunération variable	N/A	N/A	N/A	N/A
Rémunération exceptionnelle	N/A	N/A	N/A	N/A
Jetons de présence	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €
Avantages en nature	N/A	N/A	N/A	N/A
<b>TOTAL</b>	<b>40 000 €</b>	<b>40 000 €</b>	<b>40 000 €</b>	<b>40 000 €</b>

François-Régis Ory	Montant au 31/12/2015		Montant au 31/12/2014	
	Dus	Versés	Dus	Versés
Rémunération fixe	N/A	N/A	N/A	N/A
Rémunération variable	N/A	N/A	N/A	N/A
Rémunération exceptionnelle	N/A	N/A	N/A	N/A
Jetons de présence	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €
Avantages en nature	N/A	N/A	N/A	N/A
<b>TOTAL</b>	<b>40 000 €</b>	<b>40 000 €</b>	<b>40 000 €</b>	<b>40 000 €</b>

Patrice Crochet	Montant au 31/12/2015		Montant au 31/12/2014	
	Dus	Versés	Dus	Versés
Rémunération fixe	N/A	N/A	N/A	N/A
Rémunération variable	N/A	N/A	N/A	N/A
Rémunération exceptionnelle	N/A	N/A	N/A	N/A
Jetons de présence	40 000 €	40 000 €	0 €	0 €
Avantages en nature	N/A	N/A	N/A	N/A
<b>TOTAL</b>	<b>40 000 €</b>	<b>40 000 €</b>	<b>N/A</b>	<b>N/A</b>

**Tableau n°3 : tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux**

Membres du conseil d'administration	Jetons de présence versés au 31/12/2015	Jetons de présence versés au 31/12/2014
Jacques Mottard	26 491 €	40 000 €
Nicolas Mottard	20 000 €	15 000 €
François Barbier	40 000 €	40 000 €
François Régis Ory	40 000 €	40 000 €
Frédéric Goosse	40 000 €	40 000 €
Pacbo Europe	40 000 €	0 €
TOTAL	180 000 €	175 000 €

**Tableau n°4 : Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par la Société et par toute société du Groupe**

Non applicable.

**Tableau n°5 : Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social**

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015, 54.000 options de souscription d'action ont été levées.

**Tableau n°6 : actions de performance attribuées à chaque dirigeant mandataire social**

Non applicable

**Tableau n°7 : actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social**

Non applicable.

**Tableau n°8 : Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions**

Information sur les options de souscription ou d'achat	
	Plan n° 2
Assemblée Générale	17 mai 2011
Date du conseil	6 octobre 2011
Nombre total d'options attribuées	87 000
Nombre d'options pouvant être souscrites	45 000
Bénéficiaires	
	Alain Broustail
	Laurent Fromont
	Pierre Gachon
	Maxime Grinfeld
	Olivier Leblanc
	Philippe Le Calvé
	Fabrice Liénart
	Jean-Louis Vila
Point de départ d'exercice des options	06/10/15
Date d'expiration	06/10/16
Prix de souscription	12,115
Nombre d'options annulées ou caduques	12 000
Nombre d'options exercées au 31/12/15	45 000
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes au 31/12/2015	30 000

Information sur les options de souscription ou d'achat	
Date de l'Assemblée Générale	17 mai 2011
Date du conseil	16 décembre 2011
Nombre total d'options attribuées	9 000
Nombre d'options pouvant être souscrites	9 000
Bénéficiaire	Guy de San
Point de départ d'exercice des options	01/01/15
Date d'expiration	31/12/21
Prix de souscription	12,40
Nombre d'options annulées ou caduques	0
Nombre d'options exercées au 31/12/15	9000
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes au 31/12/15	0

Information sur les options de souscription ou d'achat	
Date de l'Assemblée Générale	26 mars 2012
Date du conseil	11 septembre 2014
Nombre total d'options attribuées	100 000
Nombre d'options pouvant être souscrites	100 000
Bénéficiaire	Tony Allen
Point de départ d'exercice de 50 000 d'options	11/09/2017
Date d'expiration de 50 000 d'options	11/09/2018
Point de départ d'exercice de 50 000 d'options	11/09/2018
Date d'expiration de 50 000 d'options	11/09/2019
Prix de souscription	17,435
Nombre d'options annulées ou caduques	0
Nombre d'options exercées au 31/12/15	0
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes au 31/12/15	100 000

**Tableau n°9 : Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers.**

Non applicable.

**Tableau n°10**

	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Mandataires sociaux								
J. Mottard - PDG		X		X		X		X

**15. Jetons de présence**

Nous vous proposons de fixer le montant des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration à la somme de 160 000 euros.

**16. Renouvellement du mandat du Réviseur d'entreprises agréé**

Le mandat du Cabinet Mazars Luxembourg S.A., cabinet de révision agréé, arrivant à expiration lors de la présente assemblée, nous vous proposons de le renouveler dans ses fonctions pour une nouvelle période d'un exercice, soit pour une durée venant à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

**17. Autorisation et pouvoirs conférés au Conseil d'Administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions**

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 mai 2014 a mis en place un nouveau programme de rachat d'actions soumis aux dispositions des articles 49-2 et 72-1 de la Loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, au Règlement Européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003 et aux statuts de la Société.

Les objectifs de ce programme de rachat sont les suivants :

- l'animation du marché ou de la liquidité dans le cadre d'un contrat de liquidité souscrit avec un prestataire agréé,
- l'achat pour échange ou paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- l'attribution aux salariés,
- l'annulation d'actions dans la limite d'un nombre maximum ne pouvant excéder 10% du capital social de la Société, sur une période de vingt-quatre mois, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société de l'autorisation de réduction du capital de la Société.

Cette autorisation est accordée dans les conditions suivantes :

- le nombre d'actions achetées par la Société en vertu de cette autorisation ne pourrait représenter plus de 10% du capital social, y compris les actions achetées dans le cadre d'autorisations d'achat précédemment accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires. Dans les limites spécifiées par les articles 49-2 et 72-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, le nombre maximal d'actions pouvant être acquises d'ici la fin du présent programme ne peuvent avoir pour effet que l'actif net de la Société ne devienne inférieur au montant du capital souscrit de la Société, augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent de distribuer,
- la contre-valeur d'acquisition de chaque action de la Société ne pourra être inférieure à EUR 8 ni supérieure à EUR 30,
- les actions pourront être acquises soit par des achats en bourse, soit en bloc, soit de gré à gré aux prix du marché en vigueur à ce moment-là ou à un prix inférieur,
- cette autorisation a été consentie pour une durée maximale de 5 ans, c'est-à-dire jusqu'au 19 mai 2019.

**19. Autorisation et pouvoirs conférés au conseil d'administration en vue du rachat par la Société de ses propres actions**

Dans le cadre de l'autorisation d'achat de ses propres actions par la Société, la même Assemblée Générale Extraordinaire du 19 mai 2014 a autorisé :

- le Conseil d'Administration à annuler en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions de la Société que cette dernière détiendrait au titre de l'autorisation d'achat d'actions de la Société conférée au Conseil d'Administration et des autorisations précédentes, dans la limite de 10% du capital par période de 24 mois (étant précisé que cette limite sera appréciée au jour de la décision du Conseil d'Administration) et à réduire corrélativement le capital social ;
- le Conseil d'Administration à imputer la différence entre le prix de rachat des actions annulées et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles ;
- de lui donner tous pouvoirs pour fixer les conditions et modalités, réaliser et constater la ou les réductions de capital consécutives aux opérations d'annulation autorisées par la présente résolution, régler le sort des éventuelles oppositions, passer les écritures comptables correspondantes, procéder à la modification corrélative des statuts, et d'une façon générale, pour accomplir toutes formalités nécessaires.

Cette autorisation est également valable pour une durée maximale de cinq (5) ans c'est-à-dire jusqu'au 19 mai 2019.

**20. Projet de modifications statutaires**

Monsieur le Président propose au Conseil de supprimer l'article 7 des statuts relatif à une limite d'âge pour l'exercice des fonctions d'administrateur, président du conseil d'administration, d'administrateur-délégué et de délégué à la gestion journalière, dans la mesure où la législation luxembourgeoise n'impose pas de limite d'âge pour l'exercice des fonctions précitées.

Par conséquent, l'article 13-1 des statuts, renvoyant à l'article 7 précité, est à modifier en conséquence.

En conséquence de la suppression de l'article 7 des statuts, l'article 13-1 alinéa 2 des statuts devenant l'article 12-1 des statuts, aura la teneur suivante :



## **« Article 12 – Conseil d'administration**

*1 – La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus, sauf dérogation temporaire prévue en cas de fusion.*

*La durée du mandat d'administrateur ne peut excéder six ans et est renouvelable.*

*(...) »*

Lors du transfert de siège de la Société, l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 26 mars 2012 avait décidé d'accorder une autorisation au conseil d'administration de procéder à l'augmentation de capital social jusqu'à 5.000.000 euros (cinq millions d'euros), représentée par 5.000.000 d'actions d'une valeur nominale d'1 (un) euro chacune, pour une durée de 5 ans à compter de la publication au Mémorial C de l'immatriculation de la Société au RCSL, soit jusqu'au 2 mai 2017.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, le nombre d'options de souscription ou d'achat d'actions restantes à exercer était de 130.000.

Par conséquent, le Conseil proposera aux actionnaires de renouveler cette autorisation pour une nouvelle durée de cinq (5) ans lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire et de modifier l'article 8-I alinéa 2 et 4 en conséquence.

Lors du transfert de siège de la Société, l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 26 mars 2012 avait décidé d'accorder également une deuxième autorisation au conseil d'administration de procéder à l'augmentation de capital social jusqu'à 100.000.000 euros (cent millions d'euros), représentée par 100.000.000 d'actions d'une valeur nominale d'1 (un) euro chacune, dans le cadre d'actions nouvelles émises en vertu de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital, pour une durée de 5 ans à compter de la publication au Mémorial C de l'immatriculation de la Société au RCSL, soit jusqu'au 2 mai 2017.

Le Conseil décide de ne pas renouveler cette deuxième autorisation et de supprimer l'article 8-I alinéa 3 concernant l'autorisation d'augmentation de capital de 100.000.000 dans les statuts.

Par conséquent, l'article 8-I alinéas 2 à 4 des statuts, devenant l'article 7-I alinéa 2 et 3 en conséquence de la suppression de l'article 7 des statuts est modifié comme suit :

## **« Article 7 – Capital Social**

*1 – Le capital social est fixé à la somme de 9.414.965 euros (neuf millions quatre cent quatorze mille neuf cent soixante-cinq euros). Il est divisé en 9.414.965 (neuf millions quatre cent quatorze mille neuf cent soixante-cinq) actions de 1 (un) euro chacune, libérées intégralement et toutes de mêmes catégorie.*

*Le capital autorisé de la Société est fixé à 5.000.000 euros (cinq millions euros), représenté par 5.000.000 (cinq millions) actions de valeur nominale d'1 (un) euro chacune.*

*Dans la limite des montants du capital autorisé ci-dessus, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période expirant 5 années à compter de la date de publication des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire adoptées en date du 28 avril 2016 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, de la publication, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital social par tout moyen, notamment par l'émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, et par l'augmentation de la valeur nominale des actions émises, aux conditions qui lui conviendront et sans avoir à réserver un droit préférentiel de souscription aux actionnaires existants.*

*(...) »*

Le reste de l'article demeure sans changement.

En conformité avec l'article 32-3 (5) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les Sociétés, le Conseil d'administration est requis de soumettre un rapport aux actionnaires afin d'expliquer les raisons de la limitation ou de la suppression du droit de souscription préférentiel dans le cadre de l'émission des actions nouvelles du capital autorisé.

Le conseil considère que la délégation de l'autorisation d'augmenter le capital social jusqu'à 5.000.000 euros avec suppression du droit préférentiel de souscription aux actionnaires existants est dans l'intérêt de la Société dans la mesure où cela permet à la Société d'y procéder d'une manière flexible, ponctuelle et d'une façon très économique notamment dans le cadre de l'exercice des options de souscription d'actions en cours. Votre Conseil vous invite, après la lecture des différents rapports qui vous sont présentés, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Jacques Mottard  
Président et Directeur Général de la Société Sword Group